

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-306 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 4 octobre 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche